Unitaires des Ardennes

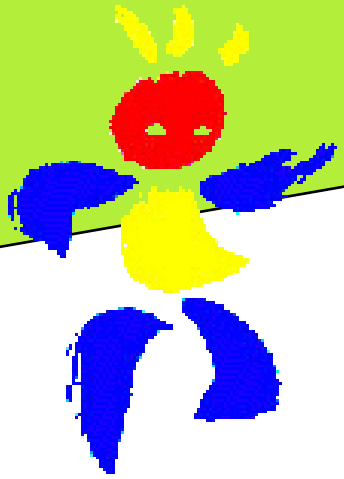

snu-ipp 08

Supplément n°1
au N° 151
Sommaire
N° CPPAP :
1011 S 08017
Trimestriel
novembre 2007
0,80 euro
p1/ Editorial
p2/ RIS
p3-4/ Pour amorcer la discussion
p5/ Bulletin d'adhésion

Rendez-vous...

Réunion d'Information Syndicale sur le thème :

SPÉCIAL DÉBUTANTS

Entrer dans le métier : Pas si simple !

Le premier stage.. puis le premier poste ... autant d'étapes marquantes et attendues qui jalonnent l'entrée dans le métier. Ils offrent aussi l'occasion de se confronter avec la réalité, d'appréhender réellement la complexité de l'acte éducatif.

C'est aussi un moment privilégié pour réinvestir ou questionner les apports de la formation initiale. D'en mesurer les chances mais aussi les limites.

Depuis sa création en 1993, le SNUipp-FSU défend une conception exigeante de l'école favorisant la réussite de tous les élèves ainsi qu'une véritable revalorisation du métier de professeur des écoles : cela passe en outre par un développement de la formation initiale et continue et de la recherche pédagogique (en lien avec les maîtres du terrain).

Représentants de tous les personnels, les élus du SNUIPP siègent dans les instances paritaires (CAPD, CTPD, Conseil de Formation, CA et Conseil de l'école de l'IUFM...). A partir des questions posées par les collègues, ils y assurent une défense des dossiers individuels et collectifs.

La rencontre des collègues constitue pour nous un moment privilégié pour écouter chacun, répondre aux questions ou les répercuter éventuellement. N'hésitez donc pas à participer nombreux à la réunion d'information syndicale du 29 novembre : l'autorisation d'absence (à établir une semaine à l'avance) est accordée de droit !

Communiquez-nous tout sujet que vous voulez aborder !
snu08@snuipp.fr

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp.

Réunion d'Information Syndicale

SPÉCIAL DÉBUTANTS

>> Spécial T1, T2 & listes complémentaires

Jeudi 29 novembre 14h00 -17h00
48, rue Victor Hugo Mohon

> Note et barème...
> Formation T1...
> Regroupements des néo-titulaires...
> Débuter dans la profession...

A-t-on le droit de participer à ces réunions ?

« Elles sont de droit pour tous les fonctionnaires, syndiqués ou non syndiqués. Dans le 1er degré, chaque instituteur ou P.E. bénéficie de 2 demi-journées par an. Les dates des réunions sont transmises à l'Inspection Académique par l'organisation syndicale. Les personnels qui désirent y participer informent leur IEN. Ils font savoir par écrit aux parents de leurs élèves qu'ils ne feront pas classe ce jour-là. Le cas échéant, le directeur établit un tableau des services tenant compte de l'absence des enseignants. »

Et si tous les enseignants d'une école participent à cette réunion ?

« Dans ce cas, l'école est fermée. Bien sûr, il faut prévenir les familles en temps utile. Dans nombre de départements, le moitié des personnels utilisent chaque année ce droit à l'information syndicale. » KISAITOU page 463.

Etablir votre demande d'autorisation d'absence (formulaire habituel)

une semaine à l'avance, soit le 24 novembre au plus tard. Précisez : décret 82447 du 28 mai 1982 ; réunion d'information syndicale du SNUipp. 48, rue V.Hugo Ch-Mézières de 14h à 17 heures.

Pour amorcer la discussion

A propos des « recettes »

Il n'y a pas de recettes ! C'est ce que les profs disent systématiquement à l'IUFM.
Frédéric SAUJAT (Maître de conférence IUFM d'Aix - Marseille) pense qu'on place les PE2 dans une situation consistant à les renvoyer à eux-mêmes...

Le "genre débutant"

On renvoie les PE à leurs bricolages comme s'il n'y avait pas de règles de métier...

A propos de la composante émotionnelle

Les débutants sont au moins autant pilotés par leurs émotions que par une rationalité...

A propos de la transmission de l'expérience

L'expérience ne se transmet pas aussi facilement qu'on le pourrait penser. Peut-être la formation initiale accorde-t-elle un poids trop important à des savoirs théoriques, décontextualisés, pas en lien avec des préoccupations, source de malentendus entre le stagiaire et son conseiller pédagogique...

Les classes difficiles :

Les T1 sont amenés à intérioriser des difficultés professionnelles en difficultés personnelles... d'où un sentiment d'incompétence personnelle...

Traiter d'abord des urgences

Un des problèmes dans la formation initiale des enseignants c'est qu'on met tout à plat, alors qu'il faudrait traiter les urgences premières...

A propos du déficit de reconnaissance

Il y a un déficit de reconnaissance dans notre institution qui rejoint la question de l'inspection. Une des fonctions de l'inspection, c'est de reconnaître l'utilité sociale de l'individu...

.

A propos de l'inspection

On ne peut pas continuer à avancer dans un travail quand on n'est pas reconnu dans son utilité par la hiérarchie...

A propos de l'efficacité

L'idée que l'efficacité, c'est dynamique. Au fil de la carrière, les critères d'efficacité évoluent...

SNU-ipp 08. Bulletin d'adhésion 2007-2008

Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom :	Tél :
Date de naissance :	Sexe : ☐ M ☐ F
Adresse personnelle :	
Adresse électronique :	
Établissement scolaire :	
Catégorie professionnelle :	
choisissez : Instit, P.E.,Hors classe,Spécialisé, PEGC Classe except.,Ass.d'éduc,Retraité, autre....	
Emploi :	
choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élementaire, I.M.F, Directeur x classes, A.I.S, Autre....	
Échelon au 1/09/2007:	
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ oui ☐ non	
Nomination à titre ☐ définitif ☐ provisoire	
Montant de la cotisation :	
Caisse de grève (libre) :	
Montant total à verser :	
☐ chèque	☐ Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
	Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement

S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en février 2008 en même temps que ma carte d'adhésion.

☐ *Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.*

☐ *Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année*

À	Le	Signature :

P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	128 €	1	130 €	1	174 €
9	134 €	2	137 €	2	188 €
10	142 €	3	145 €	3	197 €
11	151 €	4	153 €	4	210 €
		5	174 €	5	222 €
		6	187 €		

Retraités

pension < 1295 €	75 €
de 1295 à 1372 €	83 €
de 1372 à 1488 €	99 €
de 1488 à 1600 €	117 €
pls de 1600 €	134 €

Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
2	108 €
3	114 €
4	120 €
5	126 €
6	134 €
7	142 €
8	152 €
9	162 €
10	175 €
11	188 €
Hors-classe	
5	198 €
6	211 €
7	223 €

Instituteurs

Echelon	cotisation
2	103 €
3	105 €
4	107 €
5	110 €
6	113 €
7	115 €
8	121 €
9	127 €
10	134 €
11	147 €

Temps partiel 50 %

Demi-cotisation avec un minimum de 85 €

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M. F ou directeur 2ème groupe	+ 4 €
Directeur 3ème groupe ou coordonnateur ZEP	+ 8 €
Directeur 4ème groupe	+ 11 €
Directeur adjoint SEGPA	+ 14 €